

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mercredi 27 janvier 2021**

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à 20 h 45, à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente  
Stéphanie Larocque  
Jérémy Bourque  
Jules Morin  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin

Aucune participation citoyenne.

**Ouverture de la séance**

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2021-01-27 Renonciation à l'avis de convocation**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté;

**QUE** les soussignés, membres du conseil de la Municipalité d'Oka, étant tous présents en vidéoconférence le 27 janvier 2021 à 20 h 45, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Période de questions relatives à l'ordre du jour;

4. Achat de conteneurs d'entreposage pour les services des travaux publics et des loisirs et de la culture au montant de 70 630 \$ plus les taxes applicables;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

**Période de questions relatives à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 46.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 46.

**2021-01-28 Achat de conteneurs d'entreposage pour les services des travaux publics et des loisirs et de la culture au montant de 70 630 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le besoin de disposer d'espaces d'entreposage municipaux pour les services des travaux publics et des loisirs et de la culture;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité disposait gratuitement depuis plusieurs années de locaux d'entreposage à l'Abbaye d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'Abbaye d'Oka demande un loyer mensuel de 2 500 \$ plus les taxes applicables à la Municipalité pour la location desdits locaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité voit un énorme avantage opérationnel en économie de temps de disposer de ses propres espaces d'entreposage derrière le garage municipal et le 1284, chemin d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun soumissionnaire n'a répondu à l'appel d'offres sur invitation 2020-22 pour la fourniture de conteneurs maritimes neufs;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement numéro 2020-212 portant sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré entre 25 000 \$ et le seuil minimal fixé pour un contrat sur appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** que suivant trois (3) demandes de prix, 2 fournisseurs ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Prix soumis</b>
Conteneurs S.E.A.	70 630 \$
ATS container services	73 050 \$

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de Conteneurs S.E.A. au montant de 70 630 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 6 conteneurs d'entreposage conformément au prix soumis et reçu le 22 janvier 2021;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 47.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions 20 h 47.

**2021-01-29 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Charles-Élie Barrette  
Directeur général**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**